

Nombres de délégués -
Afférents au Conseil : 49
 - En exercice : 49
 Qui ont pris part
 à la délibération : 43
 Votes exprimés : 43
 POUR : 43
 CONTRE : 0
 Abstentions : 0
Date de la convocation :
 4 octobre 2022
Date d'affichage :
 4 octobre 2022

REPUBLIQUE FRANCAISE
 DEPARTEMENT DE L'YONNE

DELIBERATION
 du CONSEIL COMMUNAUTAIRE
 de la **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SEREIN**

L'an deux mille vingt-deux, le dix octobre, à dix-huit heures trente minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, à la salle annexe du gymnase de L'ISLE SUR SEREIN, sous la présidence de Monsieur Xavier COURTOIS, Président.

Présents : Philippe TRESPALLÉ – Jean-Marie MAURICE, absent excusé (représenté par Marc MARTIN) – Bruno CHARMET – Daniel RAVERAT - Nadine LEGENDRE – Béatrice BOISE – Florian FRAYER – Gilles SACKEPEY – Hervé PASCAULT, absent excusé (représenté par Jérôme PASCAULT) – Jacqueline DE DEMO - Jean-Louis GROGUENIN - Marie-Laure GRIMARD – Pierre-Yves ROY, absent excusé (pouvoir à Christian SCHILTZ) – Christian SCHILTZ - Stéphane MOREL – Christophe GENTIL - Rémy VIDAL – Jean-Claude LEMAIRE, absent excusé (pouvoir à Jean-Michel SABAN) – Sandra PICART - Jean-Michel SABAN – Clément POINTEAU – Cloria JAOLAZA – Bertrand LEBLANC, absent excusé (pouvoir à Sandra PICART) - François CAMBURET – Xavier COURTOIS – Jacques ROBERT, absent excusé (pouvoir à Xavier COURTOIS) - Claudine MANIGAULT, absente excusée (pouvoir à Christophe CHEYSSON) – Michel GCHWEINDER - Marcel GEORGES – Nathalie LABOSSE - Daniel SIMONNET, absent excusé (pouvoir à Nathalie LABOSSE) – Catherine VERNEAU, absente excusée (pouvoir à Jacqueline DE DEMO) - Philippe LARDIN – Guy GUENIFFEY – Arnaud ROSIER - Pascal DUBOIS – Claude CATRIN, absent excusé (pouvoir à Sébastien HATON) – Christophe CHEYSSON – Sylvie CHARPIGNON - Christian LARDIN – Pierre NOIROT - Annie ROUSSEAU – Bernard ENFRUN -
Absents excusés : Philippe DESCHAUMES – Stéphane BARDOUX - Hubert NAULOT – Michel CODRAN -
Absentes : Jacqueline DUPLESSY – Evelyne CALLEJA -

Secrétaire de séance : Nadine LEGENDRE -

Objet de la délibération

ECOLES

DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE

Monsieur Stéphane MOREL, Vice-Président, propose au Conseil Communautaire d'effectuer une modification budgétaire afin d'inscrire les crédits nécessaires pour permettre les écritures comptables liées aux admissions en non-valeur sur le budget écoles :

Article 6541 – Créances admises en non-valeur	+ 230 €
Article 70875 – Remboursement frais par les communes du GFP	+ 230 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée, à l'unanimité,

DECIDE d'effectuer les modifications sur le budget écoles comme proposées ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois que ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.
 Pour copie conforme.

La secrétaire de séance,
 Nadine LEGENDRE




Le Président,
 Xavier COURTOIS



PUBLIEE LE 13/10/2022